

LOGEMENT VIE DIGNE POUR TOUTES ET TOUS !

Le 2 juillet 2020 la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la France pour son manque d'assistance aux demandeurs d'asile contraints de vivre dans la rue et privés de moyens de subsistance, constitutif d'un traitement inhumain et dégradant contraire à l'article 3 de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A Grande-Synthe comme à Calais les campements, seuls lieux de survie possibles pour les hommes et familles en transit sur notre littoral, sont systématiquement démantelés, leurs habitants dispersés, leurs biens détruits. Ces opérations constituent une maltraitance d'Etat qui fragilise chaque fois davantage la situation des exilés, déjà contraints de vivre dans une très grande précarité.

Les grévistes de la faim de Calais ne demandaient qu'un minimum d'humanité : que les expulsions soient suspendues le temps de la trêve hivernale. Mais le gouvernement ne fait que répéter : pas de point de fixation sur le littoral qui pourrait selon lui créer un « appel d'air » , et il poursuit sa politique inhumaine, notamment dans le cadre des accords du Touquet. Il n'est pas question d'ouvrir des lieux de répit pour l'hiver ont prévenu les représentants de l'Etat. Même le hangar concédé quelques jours à Calais a été refermé.

Par ailleurs, même lorsque l'Etat français héberge des personnes en centres d'accueil (CADA, HUDA, CAES,...) ce n'est que temporairement. La liste des personnes en attente est longue, de sorte que certaines sont expulsées pour que d'autres puissent, pour quelques jours, être mises à l'abri. On chasse les uns pour faire de la place aux autres.

Parmi les mineurs non-accompagnés, ceux accueillis dans les foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance sont mis dehors dès leurs 18 ans par le Conseil Départemental sans solution alternative. Les autres sont laissés livrés à eux-mêmes, dehors.

A Dunkerque et sur tout le littoral, même avec des papiers et la nationalité française, l'exigence d'un toit pour tous dans des conditions dignes est loin d'être respecté :

- Des centaines de personnes dorment dehors, dans des squats ou des voitures: pas de place au 115 (hébergement d'urgence) !
- Pour ceux qui ont pu bénéficier de l'hébergement du 115, ce sont des chambres collectives dans la promiscuité et le manque d'hygiène, avec la soumission à des règles infantilissantes, et, en cas de manquement, à des sanctions arbitraires.
- Des milliers de personnes mal logées ou non logées déposent des demandes de logement social, renouvelées tous les ans, sans réponse positive ; les recours DALO (droit au logement opposable) sont rejetés.
- Ceux qui ont trop d'impayés vont se faire expulser par leur bailleur
- Même avec un travail ou en étude, on peut dormir dehors car les logements privés sont trop chers et il n'y a pas de place chez un bailleur social ; il n'y a plus de résidence universitaire publique à Dunkerque.

DEHORS N'EST PAS UN LOGEMENT UN TOIT C'EST UN DROIT !

Conformément aux droits humains fondamentaux, nous exigeons :

- l'arrêt des expulsions des campements et du harcèlement policier
- l'arrêt des expulsions locatives
- des logements pour toutes et tous, pérennes, en nombre suffisant pour héberger inconditionnellement et dans la dignité toutes les personnes dehors
- la construction de logements sociaux sains et décents, dans un souci de mixité sociale
- la réquisition des bâtiments et logements vides